



Des prêts sociaux pour combattre la précarité

Le COSC propose sur dossier aux adhérent·es des prêts sociaux à hauteur de 700 euros dans un cas et de 1500 euros dans l'autre.

Le syndicat SUD part du principe de faire confiance aux adhérent·es afin de pouvoir accorder un maximum de demandes, et ainsi venir en aide aux plus précaires. Ces prêts sont à taux zéro, ce qui permet de soulager des agent·es financièrement et psychologiquement en difficulté.

Durant la précédente mandature, SUD a toujours œuvré lors des commissions prêts afin que des solutions soient trouvées **quand certaines demandes pouvaient susciter des interrogations de certain·es élu·es.**

Nous n'oublions jamais que le COSC appartient aux agent·es, qu'il existe pour aider les agent·es, et que le S central signifie Social !

Afin d'éteindre certaines polémiques et d'octroyer ces prêts en toute transparence, afin également que vous puissiez oser sans angoisse effectuer vos demandes, **nous demanderons à ce que l'assistante sociale soit systématique présente dans nos commissions** afin de pouvoir suivre un avis professionnel et objectif de chaque situation, **tout en garantissant l'anonymat de chaque agent·e demandeu·se.**

N'ayez pas peur ni honte de demander de l'aide, la vie est dure, et SUD sera toujours là pour vous aider et vous protéger dans vos démarches !